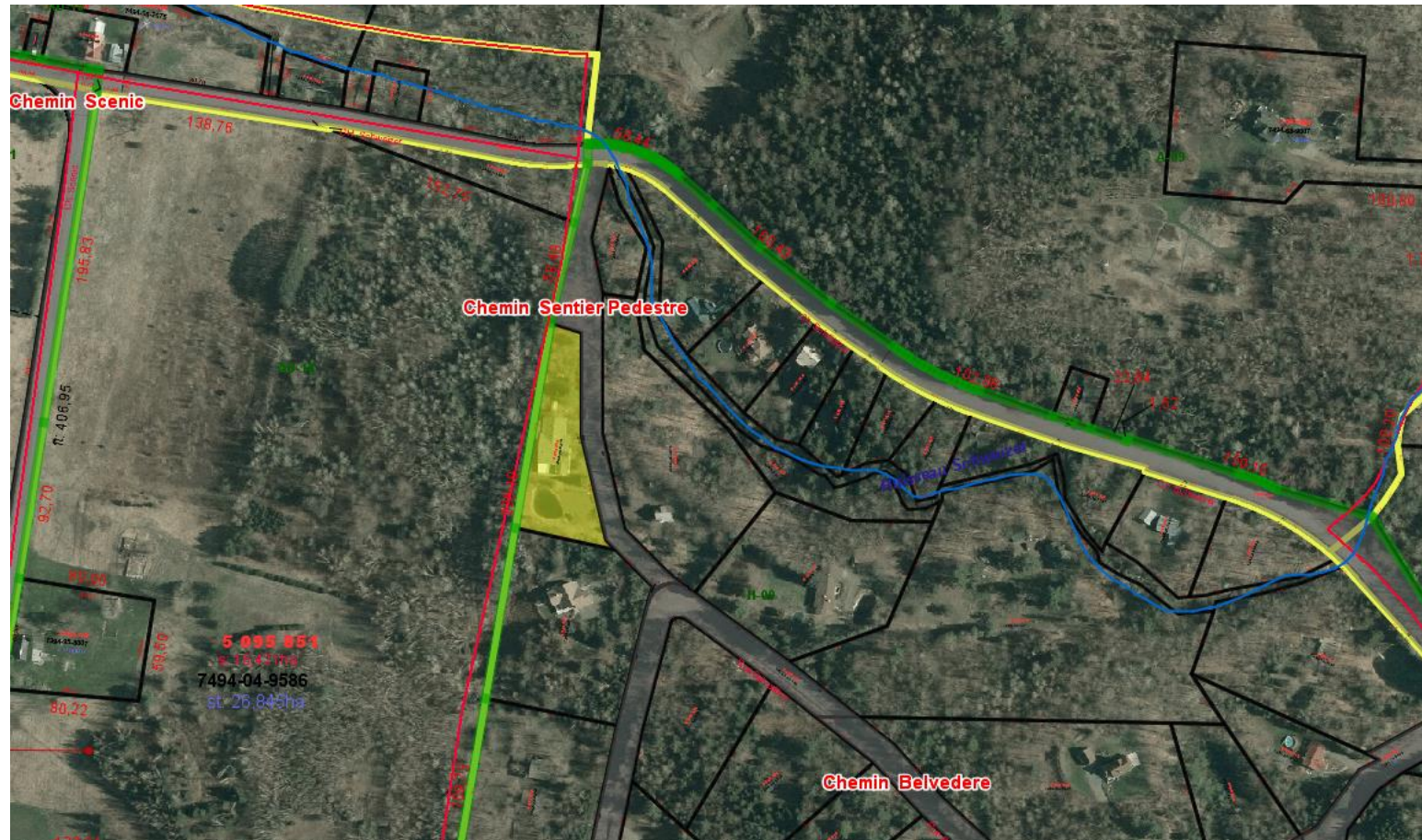


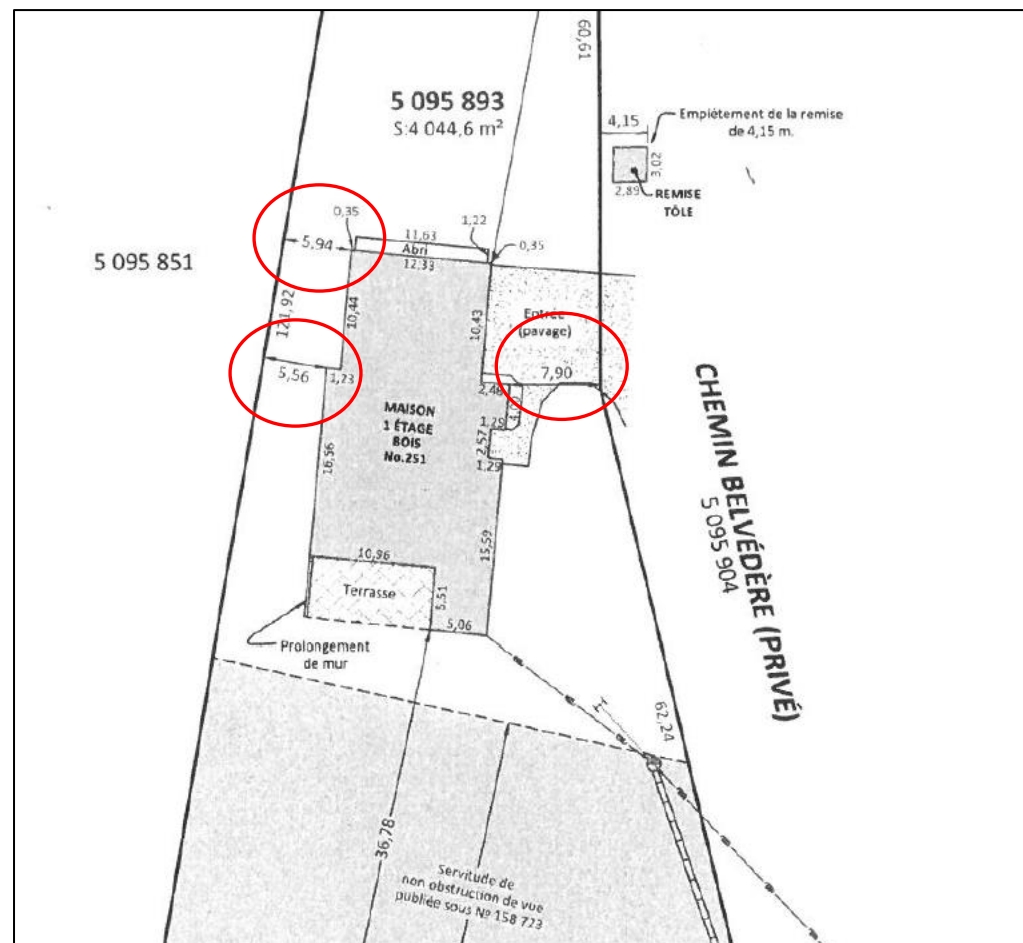
DM – 2020-90097 – marges avant et arrière d'un bâtiment existant sis au 251, chemin Belvédère



DM – 2020-90097 – marges avant et arrière d'un bâtiment existant sis au 251, chemin Belvédère

Nature de la demande

Autoriser la marge avant du bâtiment principal à 7,90 mètres plutôt que le minimum requis de 10 mètres et une marge arrière à 5,56 mètres plutôt que 10 mètres tel qu'exigé à la grille de spécifications H-09.



DM – 2020-90097 – marges avant et arrière d'un bâtiment existant sis au 251, chemin Belvédère

- Considérant que la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du Plan d'urbanisme;
- Considérant la demande vise à régulariser une situation existante;
- Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Considérant que les demandeurs sont de bonne foi.